

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

DELIBERATION N°11/2023

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE : 40	PRESENTS : 26	VOTANTS : 35	02 FEVRIER 2023	02 FEVRIER 2023
OBJET : LABELLISATION & AAP SUD LABS 2023 : Demande de labellisation de La Bergerie et de subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à projets SUD LABS 2023				
RESUME : Dans le cadre de sa stratégie SMART REGION, la Région Sud s'est engagée à développer son ambition en matière d'innovation numérique au travers notamment de son programme « SUD LABS : lieux d'innovation et médiation numérique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ». Dans ce contexte, la CCVBA souhaite déposer une demande de labellisation pour le lieu « La Bergerie – pépinière / incubateur d'entreprises » et répondre à l'appel à projets SUD LABS 2023. Pour cela, l'intercommunalité souhaite déposer un projet qui œuvre à la mise en place d'une offre numérique et d'innovation sur le territoire à destination d'un tissu d'entreprises (TPE et PME) et du grand public. Il est ainsi proposé d'approuver la demande de labellisation et la réponse à l'appel à projets afin de solliciter une subvention de 10 000 € de la Région Sud dans le cadre du projet « Digitalisez votre entreprise ! ».				

L'an deux mille vingt-trois,
le neuf février,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune d'Eygalières, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MME.; BLANC Patrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; DORISE Juliette ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; MANGION Jean ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

ABSENTS :

BISCIONE Marion ; GARCIN-GOURILLON Christine ; CASTELLS Céline ; MARECHAL Edgard ; MILAN Henri.

PROCURATIONS :

- De M. ALI OGLOU Grégory à MME CHRETIEN Muriel ;
- De M. ARNOUX Jacques à M. COLOMBET Gabriel ;
- De MME BLANCARD Béatrice à MME CALLET Marie-Pierre ;
- De M. GALLE Michel à MME BODY-BOUQUET Florine ;
- De M. GARNIER Gérard à M. FAVERJON Yves ;
- De MME LICARI Pascale à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De M. OULET Vincent à M. CHERUBINI Hervé ;

- De MME SALVATORI Cécile à M. THOMAS Romain ;
- De MME SCIFO-ANTON Sylvette à MME DORISE Juliette ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent GESLIN

Le conseil communautaire,

Rapporteur : Yves FAVERJON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-15, L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2019, portant approbation des statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n°18-432 du 29 juin 2018 et n° du 2022 du Conseil régional relatives au programme SUD LABS : lieux d'innovation et de médiation numérique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°140/2016 du 14 décembre 2016 approuvant la programmation des projets communautaires pour la période 2017-2020 au titre de laquelle figure l'aménagement du site de La Bergerie abritant notamment des locaux à destination des entreprises ;

Monsieur le Vice-président rappelle que, depuis l'origine du projet de création d'un lieu dédié à l'innovation sur le territoire de la CCVBA jusqu'à son ouverture et son exploitation à compter du 1^{er} juillet 2021, l'intention prioritaire des élus communautaires a été de faciliter les projets entrepreneuriaux innovants et durables sur le territoire. Cette dynamique s'est incarnée par la réhabilitation d'une ancienne Bergerie en une pépinière / incubateur d'entreprises sur un site d'exception, jouxtant le Château de Montauban à Fontvieille.

Sur le plan opérationnel, après un peu plus d'une année d'exploitation, des 1^{ers} résultats concluants ont été obtenus pour plusieurs de nos structures incubées et nous encouragent à aller plus loin, à entrer dans un processus d'amélioration continue, en intelligence collective, qu'une labellisation SUD LABS pourrait grandement pérenniser et accélérer du fait :

- D'une reconnaissance régionale exigeante permettant de légitimer notre démarche et de favoriser le rayonnement local de notre pépinière/incubateur ;
- De crédibiliser la « partie experte » de notre offre « Digitalisez votre entreprise ! » que nous tentons de mettre au point en relayant l'action du Pôle de compétitivité SCS ;
- D'un accès au réseau SUD LABS et aux rencontres organisées avec ses membres pour partager sur nos pratiques, les enjeux, nouveautés et identifier des synergies ;
- D'une possibilité de répondre aux appels à projets organisés par la Région Sud pour soutenir des thématiques qui sont au cœur de nos préoccupations ;
- De pérenniser des partenariats favorisant la médiation numérique et la digitalisation avec des acteurs experts.

Dans ce contexte, Monsieur le Vice-président énonce l'objectif de la réponse à cet appel à projets : œuvrer pour la mise en place d'une offre numérique et d'innovation sur le territoire à destination d'un tissu d'entreprises (TPE et PME) et du grand public, dans le respect d'une ambition de transition écologique et numérique amorcé depuis plusieurs années par l'intercommunalité, au travers du projet « Digitalisez votre entreprise ! ».

L'objectif étant de croiser les publics locaux (entreprises établies mais peu digitalisées, startups, entreprises d'artisanat...), de les sensibiliser et de les former pour favoriser des représentations communes et des coopérations locales pertinentes émanant de cette double expertise innovation et numérique. Un programme prévisionnel a été défini afin de modéliser une feuille de route annuelle axée

sur la digitalisation, l'innovation et l'accès au numérique : 12 ateliers thématiques seront présentés aux entreprises (incubées ou non, dans la limite des places disponibles), 2 événements thématiques seront proposés en accès libre sur le territoire et 3 ateliers de médiation numérique gratuits seront accessibles au grand public.

Monsieur le Vice-président propose aux élus communautaires d'approuver la demande de labellisation d'une part et la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets SUD LABS 2023 d'autre part.

Monsieur le Vice-président précise que la demande de labellisation ne requiert pas de financement, toutefois le plan de financement prévisionnel du projet est, quant à lui, le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Coût total de l'opération	21 600 €	AAP Sud Labs 2023 – Région Sud	46%	10 000 €
		Autofinancement CCVBA	54%	11 600 €
Total HT	21 600 €	Total HT		21 600 €

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Vice-président :

Délibère :

Article 1 : Approuve la demande de labellisation SUD LABS à destination du lieu « La Bergerie – incubateur/pépinière d'entreprises » ;

Article 2 : Sollicite l'aide financière de la Région Sud à hauteur de 10 000€ dans le cadre de l'appel à projets SUD LABS 2023.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 35 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.